

Décision

Générale

colonial

Décision n° 917 accordant une permission d'un moi- à Mme Duhauloy. auxiliaire Ire catégorie

n° 917

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission de Mme Duhautoy (Odile). auxiliaire 1er catégorie au service du personnel, des finances et de la comptabilité

Vu l'avis favorable du chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Une permission d'un mois, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée à Mme Duhautoy (Odile), auxiliaire 1er catégorie au service du personnel, des finances et de la comptabilité. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er septembre 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.